



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 11 juillet 2013

M. Philippe MARTIN
Ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 Paris

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Notre Fédération, première organisation syndicale de ce ministère, vous souhaite plein succès dans vos fonctions.

Nous sollicitons une audience avec vous afin d'échanger sur plusieurs sujets. Nous imaginons bien que les contraintes d'agenda sont fortes, mais nous sommes convaincus que vous attacherez de l'importance à recevoir les représentants élus des personnels de votre administration et des établissements publics sous tutelle.

Les premiers éléments du budget 2014 sont catastrophiques pour le MEDDE : 1093 suppressions d'effectifs (-571 pour les Établissements publics et - 522 pour les services) et les crédits d'intervention seraient en baisse de 7 %. Ceci faisant suite à la suppression, en force, des postes ATESAT et ADS en 2013. Et de l'ingénierie publique dite « concurrentielle » qui a été victime de la RGPP : plus de 3200 emplois ont été supprimés de 2009 à 2012.

La traduction de cette rigueur budgétaire se concrétise par le gel du point d'indice pour la quatrième année de suite. C'est inacceptable !

Plus globalement la question du sens même de toutes nos discussions est posée : quel dialogue social s'il n'y a plus rien à discuter ?

Des dossiers sont en cours et nous souhaitons connaître vos arbitrages et orientations, en notant que la plupart des membres de votre Cabinet ont été confirmés, marquant ainsi une certaine continuité :

1- Les chantiers de « l'agenda social ministériel » (catégorie C, OPA, conditions de travail, Ingénieurs, personnels Environnement, égalité professionnelle) pour les personnels doivent enfin donner lieu à des résultats concrets et positifs car les personnels vivent l'abandon de missions publiques, la continuité des suppressions de postes (RGPP ou MAP en cours...) et de crédits.

Concernant le dossier « Amiante », nous vous avons adressé un courrier le 5 juillet dernier sur la modification législative permettant aux fonctionnaires et non titulaires du MEDDE et MEDTL de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé d'activité en cas de maladie déclarée liée à l'amiante ainsi que l'extension du dispositif amiante aux agents des ministères (MEDDE/METL) ayant été exposés. Il est urgent que vous répondiez à nos demandes.

Sur l'action sociale ministérielle, l'ensemble des syndicats et le président du CCAS demandent en vain, depuis décembre dernier, une audience aux deux Cabinets (MEDDE/METL) ! Permettez-moi de renouveler l'interpellation que nous avons faite lors du CCAS du 27 juin dernier : l'action sociale ne doit pas être sacrifiée, et les CLAS doivent pouvoir fonctionner. La CGT revendique une augmentation significative du budget de l'action sociale afin que celui-ci soit porté à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions.

2- Sur le catégoriel, la traduction de la rigueur budgétaire, c'est aussi l'enveloppe des mesures dites «catégorielles» pour les personnels qui devrait être réduite de moitié. Il y a également la question liée aux fusions de corps et celles autour des revendications portées notamment dans les CAP sur l'indemnitaire, la mobilité, les taux pro/pro, etc..

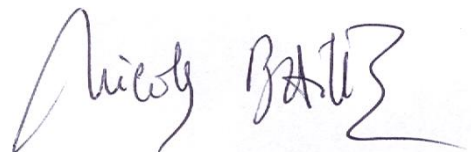
3- Sur le CEREMA, un protocole d'accord a été signé entre les syndicats et les ministres Cécile Duflot et Delphine Batho avec notamment un engagement sur les moyens : *« Pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la réforme, les moyens (financiers et humain (en ETP cibles notifiés)) alloués par l'Etat au nouvel organisme seront maintenus à dater de sa mise en place durant deux années à hauteur de la somme des moyens préexistants pour chaque service ou partie de service (supports) qui auront été inclus dans l'organisme »*. Nous avons besoin de savoir si vous confirmez les engagements du protocole d'accord.

4- Sur l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la CGT n'y est pas, a priori, hostile. Mais cela doit se faire avec des moyens budgétaires et humains supplémentaires, sans affaiblir les services et établissements existants (EPA non intégrés à l'AFB, mais aussi servies de l'Etat DREAL et DDTM notamment). Cela pose également le besoin d'améliorer un certain nombre de missions nécessaires à la protection et à la gestion de la biodiversité. Le projet d'AFB ne doit pas aboutir à faire moins et moins bien dans le champ de la biodiversité aquatique et terrestre, mais, au contraire, faire plus et mieux en raison des défis écologiques à relever !

5- Sur les missions, le dialogue social sur les chantiers MAP (politique de l'eau, politique maritime, territorialisation de la politique logement, police de l'environnement), en prévision du CIMAP du 17 juillet prochain s'est pour l'instant limité à une présentation au Comité technique ministériel du 18 juin dernier. Mais les informations de la presse relatives aux PLF 2014 sur nos missions télescope les objectifs ou diagnostics présentés sur ces chantiers MAP. Par ailleurs, les projets de privatisation de réseaux routiers se poursuivent, notamment avec l'A480 sur Grenoble ou les RN 42 et 154 après la RCEA, avec des incidences importantes pour les personnels des CEI concernés mais aussi des CIR.

La CGT exige l'arrêt du gâchis que représentent : sous-traitance, perte de compétences, privatisations, Partenariats Publics Privés (PPP) ainsi qu'en général l'externalisation des missions.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT